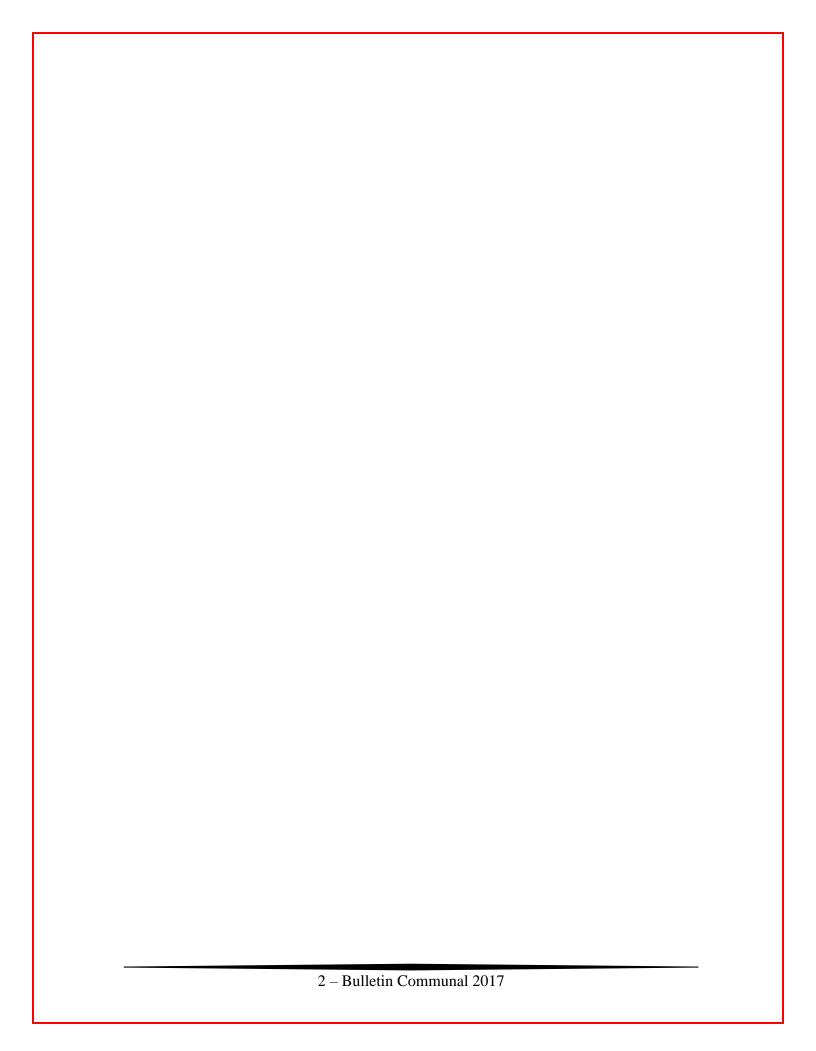


Archignac

Le domaine d'Arcanus, nom Gallo-Romain de personne



Bulletin Communal 2017



Sommaire

Sommaire	3
Le mot du Maire	4
Etat civil / budgets communaux / fiscalité/ participations obligatoires 2017	5-6
Réalisations / projets en cours	7-10
Bilan Sictom 2017	11-12
Bilan CIAS du Pays de Fénelon	13
Informations SIAEP du Périgord Est 2017	14
Démarches administratives et informations diverses	15-22
Services et communications	
Bibliothèque – médiathèque	25-26
Les Associations	



Forme Française Ferme Occitane		Etymologie			
ARCHIGNAC	ARCHINHAC	Le domaine d'Arcanus, nom Gallo-Romain de Personne			

Mairie d'Archignac

Horaires d'ouverture Mairie : lundi après-midi 14h30/18H – mercredi matin 9h/12h – Vendredi après-midi 14h 30 – 18h

 $\label{eq:total-condition} T\'el: 05.53.28.86.17 \quad fax: 05.53.29.08.90 \quad -\mbox{ mairie.archignac@orange.fr}$

www.archignac.fr

Permanence de Monșieur le Maire

Le vendredi à la mairie de 14h 30 à 18 heures ou sur rendez vous

Directeur de Publication :

Alain Laporte en collaboration avec Karine BON, Cécile PENAUD, le Conseil Municipal et le secrétariat de Mairie Crédit Photo : Cécile PENAUD - J-P FOUILLADE – Mairie

Imprimé par nos soins en mairie

Le mot du Maire

L'année 2017 aura vécu la onzième élection Présidentielle de la cinquième République qui s'est déroulée en avril et mai, suivie des élections législatives en juin. Les Français ont choisi de modifier le traditionnel visage politique auquel nous nous étions habitués par le passé. Nombres de familles politiques ont été lâchées par leur électorat de base, laissant place à un mix plutôt libéral de femmes et d'hommes issus pour la plupart des anciennes formations, mais aussi de visages nouveaux, inconnus, sortis de la société civile.

Pour les élus ruraux, dont je fais partie, une certaine inquiétude nous a saisi dans l'engagement des premières réformes qui pouvaient mettre en péril l'équilibre de nos budgets communaux, s'agissant, vous l'aurez compris de la taxe d'habitation seule taxe retournant directement à nos communes dans sa quasi intégralité, même s'il est humain de comprendre et de se réjouir, se positionnant dans le rôle du contribuable que nous sommes, de la suppression d'un impôt. Depuis, l'Etat promet à nos collectivités par la voie de notre nouveau président je cite < de maintenir l'autonomie fiscale de nos communes >. Qu'en serat-il réellement et quelle en sera sa durée dans le temps. Beaucoup de reformes déjà engagées nous appellent à une certaine méfiance particulièrement la loi <Notre> favorisant d'avantage les grandes villes et métropoles, l'ensemble ne situant pas toujours sur le même pied d'égalité le citoyen des cités et le citoyen rural.

Certes notre pays a besoin de réformes. Ces dernières doivent s'adapter à notre grande diversité nationale en y ajoutant une bonne dose de recherche de simplicité dans la pratique de nos démarches au quotidien. Gageons et entretenons l'espoir que notre ruralité et nombres de services de proximité ne seront pas encore sacrifiés sur la table des réformes, et que nos nouveaux parlementaires garderons raisons.

La vie de notre commune d'Archignac a, quant à elle, poursuivi son chemin tout au long de cette année écoulée finalisant les projets en cours (salle des fêtes, avec son nouvel espace sanitaires et accueil couvert, installation d'une climatisation réversible, engagement de la première tranche de travaux pour notre cimetière) et, via la Communauté de Communes Pays de Fénelon, réalisant les travaux de la Ludothèque sur l'aile sud de notre salle des fêtes, travaux par ailleurs terminés tout récemment (la phase d'ameublement, équipement intérieur étant en cours). Cet énoncé ne reprend qu'une partie des actions terminées ou engagées vous en découvrirez la liste exhaustive en feuilletant les pages qui suivent.

Notre vie communale est également ponctuée par des manifestations populaires, organisées par nos associations Communales et Intercommunales, je les félicite pour ces engagements totalement bénévoles qui animent notre territoire et transmettent notre vitalité locale au-delà de nos limites géographiques. Merci aussi aux actions citoyennes personnelles qui alimentent l'intérêt général.

Bonne nouvelle, notre population communale continue à progresser, bienvenue à nos nouveaux résidents. L'année 2018 est bien partie à présent et beaucoup de défis sont encore à relever, croyez qu'avec l'ensemble de mon conseil municipal et dans la mesure de nos moyens nous allons poursuivre nos efforts, sans relâche, et toujours avec la même volonté de réussite pour que vive au mieux notre commune. C'est à présent avec joie en y associant mon conseil municipal, notre secrétaire de Mairie et le personnel communal, que je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, avec une pensée particulière pour nos malades, personnes seules ou touchées par la perte d'un être cher. A tous santé, sérénité et une année parsemée de petits bonheurs.

Alain Laporte

Maire d'Archianac

Vice-Président de la Communauté de Communes Pays de Fénelon en Périgord noir, en charge de l'environnement.

Etat Civil 2017

Population totale 2017: 356 habitants

Naissances

Noah Nesta BISMUTH Embès 6 février
Maïana DEVIERS La Contie 14 août
Timothé PORTE Le Bourg 15 novembre

Mariages : 0

Décès : 0

Budget Communal

BUDGET PRIMITIF 2017 (en euros)

Fonctionnement:

Dépenses : 230 832,73

Investissement:

Dépenses : 211 878,89

Recettes: 230 832,73

Recettes: 211 898,89

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (en euros)

Fonctionnement:

Dépenses : 158 045,37 Recettes : 249 642,24

(avec report N-1)

Résultat de fonctionnement : + 91 596,87

Investissement:

Dépenses : 241 862,38 Recettes : 157 644,24

(avec report N-1)

Résultat d'investissement : - 84 218,14

Résultat de clôture des deux sections : + 7 378,73 €

Quelques participations obligatoires 2017 (Euros)

CONTINGENT INCENDIE (Département)	9 387,00
PARTICIPATION ECOLE DE ST GENIES (17 élèves) (transport scolaire compris)	10 885,10
PARTICIPATION ECOLE DE SALIGNAC (5 élèves) (transport scolaire compris)	4 502,85
PARTICIPATION ECOLE DE BORREZE (2 élèves)	758,26
TRANSPORTS SCOLAIRES SECTEUR SARLAT (Département)	828,00
TRANSPORTS SCOLAIRES MONTIGNAC (S.I.V.S)	1 444,80
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DIVERSES ASSOCIATIONS	2 040,00

Rappel : La Commune subventionne à hauteur de :

- **70** € par élève, les transports scolaires du secondaire au supérieur, le solde reste à la charge des familles (68 €/élève ½ pensionnaire au tarif départemental en vigueur)
- 31 € par élève les transports scolaires du primaire, le solde reste à la charge des familles (30 €/ élève au tarif départemental en vigueur)
- ◆ ◆ par élève pour les voyages pédagogiques dans le cadre scolaire (les familles CAPITANIO, DARCY, BRITTNER, GAULIER, PORTE, DEZON, BAUDESSON ont bénéficié de ces aides cette année).



Réalisations et projets en cours

LA VOIRIE

Travaux voirie intercommunale

• Entretien :

- . Reprofilage et point à temps sur l'ensemble des voies intercommunales.
- . Remboursement pour entretien de la voirie intercommunale par la Communauté de Communes du Pays de Fénelon (17km 908 / 7163.20€ soit 400€ / km)
- . Remboursement pour déneigement (17 km 908 / 214.90€ soit 12€/km)

Travaux voirie Communale

• Investissement:

La Contie

Préparation et pose de 450 m2 de revêtement Montant TTC 2504.64€

Les Escures

Préparation et pose de 1985 m2 de revêtement Montant TTC 7497.60€

Les Loys / Maison Selves

Préparation et pose de 871m2 de revêtement Montant TTC 5023.20€

• Entretien :

- . Reprofilage et point à temps sur l'ensemble des voies communales, pose buse et divers, montant TTC 9288.78€
- . Empierrement partiel chemin rural La Cabrerie, montant TTC 543.97€

URBANISME 2017

• Permis de construire : 7 dont 3 nouvelles habitations

Déclarations préalables : 8

• Certificats d'urbanisme : 15 dont 12 pour vente

TRAVAUX AMENAGEMENT SALLE DES FETES

Les travaux sont maintenant terminés.

- o Aménagement des nouvelles toilettes et réaménagement de l'espace « anciennes toilettes ».
- Reprise de diverses peintures intérieures
- O Pose d'un revêtement de sol dans salle stockage matériel
- Pose d'une pompe à chaleur réversible pour climatisation dans la grande salle et réhabilitation de l'ancien chauffage pour appoint si nécessaire.
- o Aménagement des abords extérieurs
- o Elagage réalisé sur les arbres du parking proximité Salle des fêtes (3 arbres)







TRAVAUX EN COUR\$: LUDOTHEQUE

Travaux financés par la Communauté de Communes du Pays de Fénelon

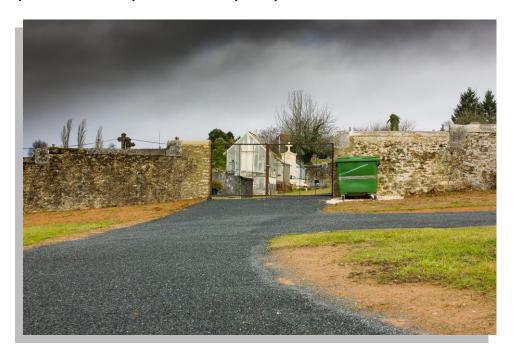
- o Pose dalles « eurocoustiques » blanches au plafond
- Pose revêtement sol parquet flottant
- Peintures murales et sur menuiseries
- Climatisation et chauffage
- Réfection éclairage

Salle opérationnelle pour Mars/Auril 2018



TRAVAUX CIMETIERE

- 1^{ière} tranche:
 - . Prise possession du terrain
 - . Aménagement chemin d'accès
 - . Création d'une ouverture dans mur et pose d'un portail provisoire
 - . Création emplacement PMR (monocouche 2 places)



- 2^{ième} tranche (travaux à venir, réalisation 2018/2019) :
 - . Ouverture du mur d'enceinte pour agrandissement, création nouvelles concessions
 - . Création Columbarium, jardin du souvenir
 - . Aménagement définitif du parking

ECLAIRAGE MONUMENT AUX MORTS

Finalisation de l'embellissement du Monument aux Morts avec mise en place d'un éclairage Led de la plaque et au ras du sol parking.



NETTOYAGE TOITURE DE L'EGLISE

(Brossage et nettoyage mousse)

Démoussage du toit de l'église côté Nord, mécanique et chimique.

Travaux réalisés par les élus bénévoles de la Mairie



MISE A DISPOSITION D'UN DEFIBRILATEUR



Notre Salle des Fêtes est équipée d'un défibrillateur. Formation à l'utilisation réalisée par La croix Rouge à une quinzaine de personnes volontaires de notre commune.

Une autre cession de formation sera programmée courant de l'année 2018. Un don de 400 € pour la participation à la mise en place du défibrilateur a été remis par le Lions Club (200 € par le Lions Club de Sarlat et 200 € par le Lions Club de Terrasson). Merci pour leur participation.

ACHAT MATERIEL AVEC LA COMMUNE DE PAULIN

Achat en commun avec la Commune de Paulin d'un souffleur de feuilles (232.71€ HT pour chaque commune)

PROJET RENO AQT (logements au dessus de la Salle des Fêtes)

La municipalité lance un projet de renovation énergétique des logements au dessus de la Salle des Fêtes dans le cadre de l'opération RENO AQT portée par la Région.

Dossier en cours de financements complémentaires pour la réalisation (état, département).

SICTOM 2017

Comme tous les ans quelques chiffres relatifs à l'enlèvement des ordures ménagères (établis à partir des estimations arrêtées au 31 octobre).

Le SICTOM regroupe 60 communes pour une population de 41 552 habitants (la population est en baisse de 117 habitants par rapport à 2016). Le surplus de population en été n'est pas comptabilisé. Le tonnage récolté est de 13460 tonnes d'ordures ménagères (OM) en bacs verts 2400 tonnes d'ordures ménagères en déchetterie et de 2071 tonnes d'emballages (TRI) en bacs jaunes. Les ordures enfouies représentent 15907 tonnes et sont en légère augmentation par rapport à l'an dernier.

En ce qui concerne ARCHIGNAC,

La collecte des OM a été de **67200 kg** sur l'année, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'an dernier. Le TRI est inchangé avec **12000kg** L'effort de tri ne semble plus progresser depuis deux ans.

Les ratios par an et par habitant sont de **195.3** kg pour les OM (+7%) et de **34.9**kg pour le TRI (+0,30%). Sur l'ensemble des communes du SICTOM, la collecte minimale d'OM est de 105 kg/hab et la collecte maximale de 460kg/hab. Pour le TRI la collecte mini est de 32kg/hab et la collecte maxi de 89kg/hab. Ces différents chiffres placent notre commune en bonne position sur l'ensemble des communes du syndicat de collecte pour la diminution des OM et le TRI. Nous ne pouvons donc encore cette année, que féliciter nos habitants pour ce geste citoyen et les encourager à continuer à trier et à réduire leurs déchets.

Pour l'ensemble du \$ICTOM,

Les OM représentent **380.9 kg/habitant/an.** Elles sont en légère baisse cette année (-0.20%). Le TRI est encore en augmentation cette année de 5.3%, avec **50kg/hab/an**.

Par contre le taux de refus est passé de 22%. L'objectif acceptable serait de 15%. Il reste donc encore du travail ...pour ne pas mettre d'OM dans les sacs jaunes...

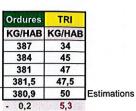
La collecte:

Celle-ci représente 768 km/an sur notre commune.512 km/an pour les OM et 256 km/an pour les CS. Le taux de la Taxe d'enlèvement était de 12.03 en 2017 Il devrait subir une légère augmentation en 2018, compte-tenu de l'augmentation de la population d'Archignac. Mais à ce jour, les taux n'ont pas encore été votés. Le projet de collecte automatisée (camion sans ripeur) est toujours à l'étude en terme de faisabilité et de coût. Enfin, une **distribution de sacs jaunes** aura lieu sur notre commune, **le Lundi 05 MARS de 13:30 à 17:00**, devant la mairie, et les mercredis de 10 à 12:30 et de 13:30 à 18:00, sur les parkings de l'Intermarché de Salignac (29 mars) et de l'Intermarché de Montignac (15 mars)

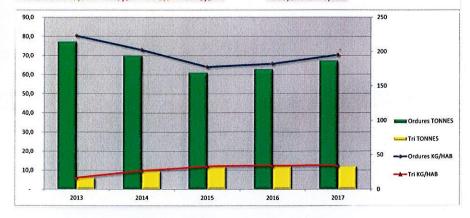
NB: Les déchets ménagers sont classés en ordures ménagères (OM dans les documents et graphiques) et en emballages ménagers (TRI dans les documents et graphiques) mis dans les sacs jaunes. Des contrôles sont effectués par un organisme indépendant pour déterminer la qualité du tri. Lorsque celui-ci est mauvais (présence de verre, de papier, de journaux, de prospectus, de gros cartons), les TRI sont déclassés en OM. C'est ce qu'on appelle le refus.

J.Parkitny, Délégué au SICTOM

ARCHIGNAC Ordures Tri TONNES KG/HAB TONNES KG/HAB 2013 77,1 223 5,9 16,8 2014 69,9 202,5 27,5 2015 61,0 177,9 11,4 33,4 2016 62,8 182,5 12,0 34,77 2017 67,2 195,3 12,0 34,9 017/2016 7,0 0,3



SICTOM PN



	HIVER (1/01/2018 au 23/06/2018 et 17/09/2018 a	u 31/12/2018) = 4	0 semain	es
	KM/tournée	EDECHENCES	NOMBRE DE P	SS TOTAL	
	complet	FREQUENCES	complet		KM
OM	16	1 Jeudi Matin sur 2 (semaine impaire)	20		320
CS	16	1 Mercredi Matin sur 4 dès semaine 2 et 38	10	100	160
	ÉTÉ	20/06/18 au 21/07/18 et 27/08/2018 au 1	5/09/2018) = 7 s	emaines	
	KM/tournée		NOMBRE DE P	SS TOTAL	
	complet	FREQUENCES	complet		KM
OM	16	Tous les Mercredis Après-midi	7		112
CS	16	1 Mardi Matin sur 2 (semaine26)	3		48
		TRES HAUTE SAISON (23/07/2018 AU 25/0	8/2018) = 5 sema	ines	
	KM/tournée		NOMBRE DE P	SS TOTAL	
	complet	FREQUENCES	complet		KM
OM	16	Tous les Mercredis Après-midi	5		80
CS	16	1 Mardi Matin sur 2 (semaine30)	3		48

Kms/an 768

COMPARATIF DES POIDS D' ORDURES MENAGERES

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	ост	NOV	DEC	TOTAL
2012	4 900	4 500	5 460	4 380	7 940	4 520	5 960	9 920	4 580	5 180	8 120	5 240	70 700
2013	5 200	4 000	4 880	5 080	9 200	9 620	8 260	7 740	4 300	9 480	4 980	4 320	77 060
2014	5 900	4 780	4 780	6 640	7 020	5 420	7 540	7 460	3 600	7 520	3 940	5 280	69 880
2015	2 500	3 900	4 700	5 300	4 720	4 600	7 380	7 780	3 680	7 000	4 980	4 480	61 020
2016	5 260	3 680	7 240	3 500	4 540	5 760	8 220	9 260	4 540	4 220	5 540	3 600	65 360
2017	4 340	3 620	6 620	4 940	7 680	5 600	6 040	9 380	5 160	4 240			57 620

COMPARATIF DES POIDS De TRI

	oun mon	III DEGI	DIDO DC	111									
2012	300	280	480	700	660	520	260	1 200	680	680	560	380	6 700
2013	0	200	620	400	700	300	1 340	720	400	440	700	560	6 380
2014	700	600	640	340	700	1 200	960	1 700	1 120	580	600	340	9 480
2015	900	220	560	800	980	1 720	1 240	1 560	1 320	980	600	560	11 440
2016	900	400	660	800	1 080	2 080	1 060	1 460	940	1 020	760	800	11 960
2017	840	900	940	1 020	1 360	1 020	1 140	1 580	700	1 720			11 220

CIAS du Pays de Fénelon

L'aide au quotidien pour tous Vos besoins

Entretien de la maison
Entretien du linge
Aide à la préparation des repas à domicile
Aide aux courses
Aide à la mobilité
Aide à la prise des repas
Aide à la toilette
Aide au lever et au coucher
Aide à la sortie d'hospitalisation
Accompagnement (promenade, médecin...)
Garde d'enfant à domicile et accompagnement



Garde malade à l'exclusion des soins Aide administrative (renseignements, orientation, aide pour remplir des papiers ou comprendre un courrier reçu...)

Autres.... Portage de repas

La composition des repas est établie avec l'aide d'une diététicienne. La livraison est effectuée 7 jours sur 7 en liaison froide (repas à réchauffer). Possibilité de repas de régime.

Qualité : Nous vous proposons un service de qualité, adapté à vos besoins et mettons à votre disposition un personnel formé et compétent.

Simplicité : Nous vous accompagnons dans vos démarches (constitution de dossiers...). Souplesse : Vous vous faites aider selon vos besoins.

Financement : En ayant recours à nos services, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. Une attestation fiscale est délivrée en fin d'année.

Secteur d'activité: Archignac, Borrèze, Calviac-en-Périgord, Carlux, Carsac-Aillac, Cazoulès, Jayac, Nadaillac, Orliaguet, Paulin, Peyrillac-et-Millac, Prats-de-Carlux, SainteMondane, Saint-Crépin-et-Carlucet, Saint-Geniès, Saint-Julien-de-Lampon, Salignac-Eyvigues, Simeyrols, Veyrignac.

INFO\$ PRATIQUE\$: Ouverture du lundi au vendredi de 8h30-17h00 sans interruption - RDV conseillé.

Siège social: Carlux—Maison Relais des Services Publics 24370 CARLUX - Téléphone: 05 53 30 45 51

AIDE ET SERVICE A LA PERSONNE TOUT PUBLIC PORTAGE DE REPAS

Antenne: Salignac — 1 Place de la Mairie 24290 SALIGNAC Téléphone: 05 53 31 23 06



Informations SIAEP du Périgord Est 2017

Voici déjà une année que la fusion entre les syndicats d'adduction d'eau potable de Hautefort-Sainte Orse, Condat, Terrasson, du Causse de Terrasson ont fusionné pour former le <u>SIAEP DU PERIGORD EST.</u>
Cette nouvelle collectivité gère 849 km de réseau pour 9555 abonnés et 1 067 869 m3 d'eau vendue

(chiffres cumulés des anciens syndicats en 2016). Les recettes, selon ces mêmes chiffres se montent à 1 531 338 euros HT.

Pour l'année 2018 nous tablons sur 1 400 000 euros de recettes HT. Le SIAEP n'a pas de personnel en propre ; il utilise les services mutualisés du Syndicat départemental (SMDE 24) auquel il a confié les missions de Secrétariat Général Eau Potable (SGEP) et Gestion du Service Public GSP), ce qui lui coûte 44 410 € pour l'année 2017 et 44 850 € pour 2018. Le nouveau SIAEP ne dispose pas de secrétariat local.

La dette:

Le SIAEP a 21 emprunts en cours pour une dette globale de 2 063 950 € ; ces emprunts ont été souscrits auprès des organismes suivants :

Crédit Agricole : 12Caisse d'épargne : 7

• 2 avances remboursables à l'Agence de Bassin pour la région de Condat.

Ces emprunts sont à taux fixes : 5 d'entre eux se terminent en 2018.

L'annuité à payer en 2018 se monte à 575 756 €.

Le SIAEP a procédé à un appel à candidature pour maîtrise d'œuvre afin de définir dans quelles conditions pourront être étudiés les travaux à réaliser sur la période 2018-2020. Trois maîtres d'œuvre étaient en concurrence et c'est le bureau d'étude SOCAMA INGENIERIE qui a été retenu.

Concernant le prix de l'eau, nous avons harmonisé la part syndicale :

Part fixe 65 €

Partie proportionnelle 0,78 €/m3

Tarif non domestique 0,43 €/m3

Tarif VEG tranche 0 à 15000m3 0,43 €/m3

Tarif VEG tranche > à 15000 m3 0,063 €/m3

Une négociation est en cours avec VEOLIA, qui gère le pompage, le traitement et la distribution de l'eau, pour qu'elle harmonise elle aussi le prix de son service sur tout le territoire du syndicat.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à chacune et chacun d'entre vous une très bonne et heureuse année 2018.

Guy DORLEANS, délégué communal

DEMARCHES ADMINISTRATIVES



Première étape pour tous les documents

- · Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- · Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie

J'achète un timbre fiscal sur le site https://timbres.impots.gouv.fr/

J'identife une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie En cas de perte, je la déclare en

Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite https://permisdeconduire.ants.gouv.fr

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande

Je reçois mon permis à mon domicile



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne

- pour un/une : Duplicata
- Changement d'adresse Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne https://immatriculation.ants.gouv.fr

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au

Je reçois mon certificat domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, Four tociater mes demarches, je peux faire appel aux protessionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon comple. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place, je le trouve sur https://immatriculation.gow.fr, rubrique «services associés» puis où aimmatriculer mon véhicule». Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.





TNT: À VOS POSTES!

D'ici à juin 2019, 11 millions



de foyers recevant la télé par antenne râteau devront régler leur téléviseur s'ils veulent continuer à recevoir les chaînes de la TNT. La raison: 30 % des fréquences hertziennes actuellement utilisées par la TNT seront transférées à la téléphonie mobile (déploiement des 4G et 5G). Pour savoir à quelle date

les fréquences TNT changeront chez vous, informez-vous sur recevoirlaTNT.fr ou au 0 970 818 818, du lundi au vendredi, de 8h à 19h. (appel non surtaxé).





Qui sera exonéré de la taxe d'habitation?

80 % des ménages échapperont au paiement de la taxe d'habitation entre 2018 et 2020. Si votre revenu fiscal de référence (RFR) n'excède pas un certain plafond de revenus correspondant à votre situation familiale (voir tableau ci-dessous), vous bénéficierez de l'allégement d'un tiers de cet impôt local dès 2018. Ce dernier sera diminué à nouveau d'un tiers de son montant en 2019, avant d'être supprimé en 2020.

Composition du ménage	Plafonds du revenu fiscal de référence (RFR) inscrit sur l'avis d'imposition de 2017
Personne seule	27 000 euros
Personne seule avec un enfant	35 000 euros
Couple	43 000 euros
Couple avec un enfant	> 49 000 euros
Couple avec deux enfants	55 000 euros
Couple avec trois enfants	> 67000 euros

LOCATAIRES, PROPRIÉTAIRES, DES CHANGEMENTS À PRÉVOIR...

Le plan Climat et le plan Logement comportent une série de mesures concernant les particuliers en 2018, notamment :

- la diminution des loyers pour les locataires des logements sociaux, ce qui entraînera une baisse équivalente des allocations logement;
- la reconduction pour quatre ans et le recentrage du prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat d'un logement neuf dans les zones A, Abis et B1, et pour l'achat d'un logement ancien avec travaux, dans les villes moyennes (zones B2 et C);
- la création d'un « bail mobilité » d'un à dix mois pour les personnes en formation professionnelle, contrat d'apprentissage ou stage, sans dépôt de garantie, mais assorti de la caution gratuite Visale d'Action Logement;
- la généralisation du chèque énergie pour les ménages très modestes à tous les départements ;
- le renouvellement du crédit d'impôt pour la transition énergétique pour un an avec un recentrage sur les travaux les plus efficaces en économie d'énergie.





Le 5 septembre dernier, le Premier ministre Édouard Philippe a présenté une série de mesures destinées aux indépendants (commerçants, artisans, professions libérales, exploitants agricoles).

À partir de 2018

- Disparition du régime social des indépendants (RSI). Il sera adossé au régime général de la Sécurité sociale entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2020.
- Baisse de la cotisation « famille » de 2,15 points pour compenser la hausse de la CSG de 1,7 point.
- Renforcement des allégements de la cotisation maladiematernité de 1,5 point pour les indépendants dont les revenus annuels nets sont inférieurs à 43 000 euros.
- Doublement des plafonds pour bénéficier du régime microsocial propre aux micro-entrepreneurs. Ils seront ainsi fixés à 165 600 euros pour la vente de marchandises et à 66 200 euros pour les services.
- Unification des déclarations fiscale et sociale d'ici à 2020. À partir de 2019
- Exonération totale des cotisations de Sécurité sociale la première année d'activité pour les créateurs d'entreprise dont le revenu annuel net est inférieur à 30 000 euros (dégressivité jusqu'à 40 000 euros). Cette mesure prendra la forme d'un élargissement des conditions d'éligibilité à l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (accre).
- Exonération de la contribution foncière des entreprises (CFE) pour les micro-entrepreneurs déclarant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5000 euros.

DANS OUELS CAS LICENCIER UN SALARIÉ MALADE?

Un employeur est en droit de licencier un salarié malade seulement si ses absences prolongées ou répétées perturbent le fonctionnement général de l'entreprise et nécessitent son remplacement définitif par une personne embauchée en CDI pour une durée de travail équivalente. En outre, ces absences doivent avoir pour origine une maladie ou un accident non professionnel et ne pas résulter d'un manquement de l'employeur à ses obligations de sécurité (dépression liée à un harcèlement moral, etc.) Cour de cassation, chambre sociale, pourvoi n° 15-17101, 1er février 2017



RÉDUCTION DE L'AVANTAGE FISCAL

À compter de 2018, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) permettra aux entreprises de déduire de leur impôt 6 % du montant de la masse salariale (hors salaires supérieurs à 2,5 SMIC), au lieu de 7 % auparavant. Cette mesure précède la suppression définitive du CICE en 2019 qui sera alors remplacé par un allégement de cotisations patronales de 6 points sur les salaires inférieurs à 2,5 SMIC (10,1 points au niveau du SMIC).



Le mot des gendarmes

Sachez que dans la plupart des cas, les vols et les cambriolages sont dus à des oublis, des imprudences ou des excès de confiance, donc :

- Ne pas laisser les clés de véhicule sur le contact même pour de brefs moments.
- Fermer à clé les habitations, les ateliers et les dépendances lorsque vous êtes amenés à vous absenter de votre domicile même pour temps limité.
- Ne pas communiquer d'informations personnels sur les réseaux sociaux (lieux de vacances...)
- Ne pas laisser de message sur votre répondeur laissant deviner votre absence prolongée.
- Prévenir vos proches voisins de votre absence, demander qu'ils vous ouvrent les volets régulièrement, et faire enlever votre courrier de la boite aux lettres.
- Déposer les objets de valeurs en lieu sûr (Penser à noter leurs caractéristiques et à les photographier)
- Protéger votre habitation (clôture, éclairage par détection, protection par alarme avec alerte sur portable ou via une télésurveillance, et protection par système de vidéo surveillance...).

Pour les commerces les dispositifs suivants sont préconisés pour renforcer la sécurité et éviter ou ralentir l'intrusion.

- protections mécaniques de type rideau métallique
- pose de vitrages résistants aux chocs importants
- installation de caméras et ou protections électroniques « détection intrusions » avec éclairage
- clôturer si les lieux sont isolés

Signaler à la Gendarmerie tout comportement suspect ou comportement ambigu « démarchages de faux artisans, faux sourds et muets, faux agents EDF ou administratifs »

Noter ou prendre en photo les plaques d'immatriculation.

LE SAVIEZ VOUS

-OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES – Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir le formulaire en ligne https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, auprès de votre brigade de gendarmerie.

-POUR LES COMMERÇANTS : une demande auprès du correspondant sûreté de la brigade de Sarlat peut être effectuée via notre adresse mail pour organiser une rencontre sur site, afin de vous conseiller.

C'est par l'échange régulier d'informations que nous parviendrons, gendarmes et population, à lutter efficacement contre la délinquance.

La communauté de brigades de SARLAT-LA-CANEDA, c'est :

la brigade de SARLAT LA CANEDA - 05-53-31-71-10

ouverte tous les jours de l'année de 08 à 12 heures et de 14 à 19 heures Dimanche et jours fériés de 09 à 12 heures et de 15 à 18 heures. cob.sarlat-la-caneda@gendarmerie.interieur.gouv.fr

la brigade de SALIGNAC-EYVIGUES - **05.53.28.66.85** ouverture : le lundi, mercredi et samedi de 14 à 18 heures

La brigade de CARLUX - **05.53.28.66.80** ouverture : le mardi de 14 à 18 heures et le samedi de 08 à 12 heures

En cas d'urgence composer le 17 pour entrer en communication avec un opérateur de la Gendarmerie.

ACTIVITES DE LA CROIX ROUGE -DELEGATION TERRITORIALE DE LA DORDOGNE-

Délégation Territoriale de la Dordogne Equipe Locale de Sarlat 4, Boulevard Henri Arlet 24200 SARLAT Tél. 05 53 59 12 41



Activités

A SARLAT: 4, Boulevard Henri Arlet:

- > Accueil, écoute : ouvert à tout public. Orientation selon les difficultés rencontrées, en partenariat avec les acteurs locaux du secteur associatif et médico-social.
- **Visite en EHPAD,** rencontres avec des personnes âgées en situation d'isolement affectif.
- > Aide alimentaire : distributions les lundi et jeudi de 14 h à 17 h.
- L'Ecritoire: aide aux démarches administratives et à la rédaction de courriers, sur RDV.
- > Aides financières ponctuelles.
- Formations: pour tout public, PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) et IRR (Initiation à la Réduction des Risques), sensibilisation à l'arrêt cardiaque et utilisation du défibrillateur, IPS (Initiations aux Premiers Secours) et IPS Juniors.
- ➤ <u>Urgence-secourisme</u>: postes de secours effectués lors de manifestations sportives ou culturelles et de grands rassemblements.

Rue Stéphane Hessel (à proximité du Centre Culturel) :

- ➤ <u>Vestiboutique</u>: Ouvert (hors vacances scolaires) à tout public : les lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h, ainsi que les 2^e vendredi du mois de 10 h à 17 h pour la « **Grande Vente** » mensuelle.
- ➤ <u>Vaisselle-petite brocante et puériculture</u>: Ouvert (hors vacances scolaires) à tout public le mardi de 14 h à 17 h.

33, rue des Cordeliers :

Mobilier et brocante :

ouvert (hors vacances scolaires) à tout public les mardi et vendredi de 14 h à 17 h

A CARLUX: Permanence à la Maison Relais des services publics: Accueil et aide alimentaire les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 10h à 12h.

A MONTIGNAC: Impasse des Granges: Accueil et vestiboutique (ouvert à tout public) les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h

A SALIGNAC: 22, route de Brive: Accueil, aide alimentaire et vestiboutique (ouvert à tout public) les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 9h30 à 11h 30

PERMANENCE DE LA DEPUTEE



Jacqueline DUBOIS députée de la 4ème circonscription de Dordogne

COMMUNIQUÉ

Dans le cadre de son mandat de députée de la 4ème circonscription, Jacqueline DUBOIS propose plusieurs permanences parlementaires, pour compléter la permanence de Sarlat, et assurer ainsi une proximité avec les administrés de tout le territoire de la 4ème circonscription.

SARLAT 1 rue de la calprenède 24200 SARLAT LA CANEDA	du lundi au vendredi* 9h-12h & 14h-17h, et sur RDV Téléphone : 05 53 28 99 87 Courriel : jacquelinedubois24@gmail.com
LE BUGUE	chaque premier mardi du mois*
Médiathèque, rue de la Boetie	de 09h à 12h et sur RDV
24260 Le Bugue	Téléphone : 06.49.34.23.30
BELVÈS	chaque premier lundi du mois*
Mairie de Belvès, rue Saint-Dominique,	de 09h à 12h et sur RDV
24170 Belvès	Téléphone : 06.87.54.96.67
BOULAZAC	chaque second mercredi du mois*
salle 5, Espace AGORA	de 09h à 12h et sur RDV
24750 Boulazac	Téléphone : 06.49.34.23.30
TERRASSON	chaque 3ème jeudi du mois*
Château Jeanne d'Arc, 15 place du foirail	de 10h à 12h et sur RDV
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU	Téléphone : 06.49.34.23.30
VERGT	chaque 4ème vendredi du mois*
Mairie, 3 place Charles Mangold,	de 09h à 12h et sur RDV
24380 VERGT	Téléphone : 06.49.34.23.30
VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD	chaque second jeudi du mois*
Mairie de Villefranche du Périgord,	de 09h à 12h et sur RDV
Le Bourg, 24550 Villefranche-du-Périgord	Téléphone : 06.87.54.96.67

^{*} sous réserve de modifications portées à l'agenda.

Retrouvez le planning des permanences par période sur $\underline{\text{https://jacqueline-dubois.fr}}$

Contact: jacquelinedubois24@gmail.com Rémi ROZIE: 06 87 54 96 67 remi.rozie@clb-an.fr Cécile DULON: 06 49 34 23 30 cecile.dulon@clb-an.fr





PERMANENCE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX sur rendez-vous :

Régine ANGLARD : 06 83 77 62 60 Michel LAJUGIE : 06 08 51 77 95



ETUDE NUMERIQUE DE LA COMMUNE

Eligibilité actuelle de la commune d'ARCHIGNAC

ARCHIGNAC 24		
Nombre de LP	165	LP éligibles
Taux éligibilité 512 Kbit/s	98,2%	162
Taux éligibilité 2 Mbit/s	67,3%	111
Taux éligibilité 4 Mbit/s	35,2%	58
Taux éligibilité 8 Mbit/s	10,3%	17
Taux éligibilité 16 Mbit/s	0,0%	0
Taux éligibilité de Orange TV	9,1%	15
Taux éligibilité VDSL	0,0%	0

des lignes éligibles à 4 Mbit/s et plus.

- 165 lignes rattachées au réseau sur ARCHIGNAC
- 3 lignes non éligibles à l'ADSL. Pour ces lignes, les clients peuvent souscrire une offre d'internet par satellite pour lesquelles le syndicat Mixte Périgord Numérique aide financièrement à l'acquisition de la parabole. Je vous joins une présentation de la solution NORDNET pour information.
- Eligibilité ADSL moyenne avec 35%

Ou sont rattachées les lignes d'ARCHIGNAC?

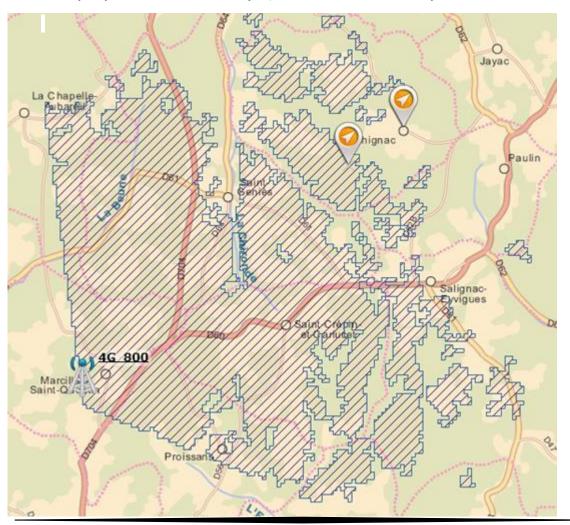
	NRA de rattachemen	t des lignes	de ARCHIO	GNAC 24			
Code NRA	Nom du NRA	Nombre de LP	Taux	Collecte Fibre	ADSL 2+	VDSL	TVNUM
P2U	PAULIN	116	70,30%	non FH	oui	oui	non
SGS	SAINT GENIES	47	28,48%	oui	oui	oui	oui
SAG	SALIGNAC EYVIGUES	1	0,61%	non FH	oui	non	non
9V2	SAINT AMAND DE COLY (NRA ZO)	1	0,61%	non	non	non	non

- 4 NRA de rattachement pour les lignes d'ARCHIGNAC dont PAULIN et SAINT GENIES pour les deux principaux
- Le NRA de SAINT GENIES est déjà rattaché à la fibre optique.
- Une modernisation du NRA de PAULIN sera réalisée par Orange dans le cadre du Programme ORANGE TERRITOIRES CONNECTES en 2018 ou 2019 (date non encore connue) qui permettra d'améliorer l'éligibilité ADSL des habitants d'ARCHIGNAC (estimation que 85% des lignes seront éligibles à 4 Mbit/s et plus)

Couverture Mobile Orange d'ARCHIGNAC : taux de couverture de la population

Mobile	Population	2G	3 G	4G	
WOODIIC	ropulation	Outdoor / Indoor	Outdoor/Indoor	Outdoor/Indoor	
2015M12	339	100%	66%	0%	
206M06	339	99%	99%	0%	
2016M12	339	99%	99%	0%	
REF 2017M02	339	99%	100%	65%	

- La couverture 2G et 3G est assurée par le relais Zone Blanche d'ARCHIGNAC. Ce relais est géré par BOUYGUES en « Ran Sharing » c'est-à-dire qu'Orange est présent mais que c'est Bouygues qui est leader pour le fonctionnement du relais de couverture.
- La couverture 4G qui apparaît depuis février est assurée par le relais Orange présent sur Marcillac Saint Quentin. A noter dans la carte de couverture ci-dessous que la couverture en zone grisée ne concerne pas le centre bourg.
- Orange n'a pas pour l'instant d'autre projet de couverture 4G en prévision sur ARCHIGNAC.



22 - Bulletin Communal 2017

Services et Communication

Repas des Aînés 2017
La date retenue pour le repas de nos aînés est fixée au **Samedi 24 Février 2018**, les invitations seront envoyées très prochainement.



 Atelier équilibre (ci-joint photos) - séances chaque mardi de 10h à 11h30 - atelier mémoire prévu pour début d'année 2018





Formation des participants par la Croix
 Rouge à l'utilisation du défibrillateur jeudi
 21 septembre 2017

• Ronde des villages 14 & 15 octobre









- Sympathique réalisation d'une crèche dans l'église par l'équipe paroissiale d'Archignac que nous remercions.
- Cérémonie du 11 novembre

Nouveau sur la Commune : ARCHI VRAC : épicerie itinérante en Périgord, Corrèze et Quercy.
 Contact : Camille CASTANIER – 06 77 82 42 23
 Possibilité de livraison à domicile – démarche écologique sans emballage (vrac).



Bibliothèque - Médiathèque

Qu'avons-nous proposé cette année ?

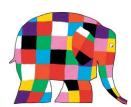
L'atelier Bébés lecteurs.

La Bibliothèque municipale d'Archignac, en partenariat avec la communauté des communes du pays de Fénelon, vous propose toujours cet atelier destiné aux enfants de 0 à 3 ans deux samedis par mois.

Cette année encore l'atelier a très bien fonctionné puisque la bibliothèque a accueilli douze familles venues de cinq communes différentes de l'intercommunalité. N'hésitez pas à nous rejoindre pour partager un moment convivial autour du livre avec vos tous petits.

Expositions

Deux grandes expositions ont été proposées cette année sur le thème de la différence.



Au printemps, c'est Elmer l'éléphant qui est venu colorer la bibliothèque pour le plus grand plaisir des petits.

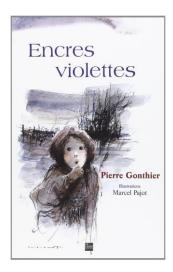
Cet automne nous avons proposé l'expo : « La Terre est ma couleur » pour les plus grands (jeunesse et cycle 2 et 3) « Cette exposition présente l'histoire des hommes sur la terre. Comment sont-ils apparus ? Sont-ils si dissemblables ? Pourquoi la haine, le racisme et l'esclavage ? Elle permet de comprendre, d'apprendre à respecter la chance de toutes nos différences »(note BDP)



Accueil des résidents de l'EHPAD

Une fois par mois les résidents de l'EHPAD de Salignac ainsi qu'une animatrice continuent de venir choisir des livres et emportent une sélection pour les résidents qui ne peuvent se déplacer.





• Lecture; publique;

Trois lectures de textes choisis ont été proposé au cours de l'année.

Mars: Encres violettes de Pierre Gonthier

Mai : Le gardien de l'arbre de Myriam Ouyessad (jeunesse)

Septembre : Nouvelles du bout du monde de Jean Pierre Perrin.

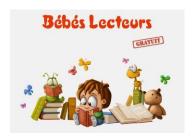
Et pour l'année qui arrive ?

- La **Ludothèque** ouvrira ses portes courant 2018 dans la petite salle jouxtant la salle des fêtes. (Projet en partenariat entre la municipalité d'Archignac et la Communauté des communes du pays de Fénelon) Cette structure vous proposera des jeux de société pour tous les âges, des jouets et espaces de jeux sur place, des jeux géants en bois, des soirées et journées thématiques... Il sera également possible d'emprunter des jeux (sous condition d'inscription)
- L'atelier **Bébés Lecteurs** se poursuivra cette année encore. (sur inscription)

Calendrier:

6 et 13 janvier : L'Hiver
3 et 10 février : Tapis conte
3 et 10 mars : Kamishibaï
7 et 14 avril : Le printemps
5 et 12 mai : Les petites bêtes

❖ 2 et 9 iuin : La mer



A bientôt et très belle année à tous.

Célestine DEMONT
Responsable Bibliothèque Médiathèque
Le Bourg
24590 Archignac
bm.archignac@yahoo.fr
05 53 31 82 63

LE FOYER RURAL D'ARCHIGNAC - ACTIVITES 2017

Le 10 décembre dernier, la salle du Foyer Rural accueillait Archl-LivreS 19, la 19e Rencontre avec les auteurs périgourdins, organisée par l'équipe du Foyer Rural avec le soutien de la mairie d'Archignac et du Conseil départemental de la Dordogne. Avec cette 19e édition, ce projet d'un salon du Livre en milieu rural et en plein hiver, né au printemps 1999 des discussions que nous avons partagées avec Serge Laval, continue à attirer un public curieux de découvrir les nouveaux ouvrages parus dans l'année. Tous ceux qui ont pris la parole ont confirmé qu'il est devenu un lieu et un moment incontournables pour les amateurs de livres, une référence culturelle d'autant plus depuis la création du Grand Prix Périgord de Littérature. Parmi la centaine d'ouvrages proposés, pour au moins quatre d'entre eux, c'était une sortie nationale et une première rencontre avec le public.



Les personnalités lors de la remise du 7e Grand Prix Périgord de Littérature.

De gauche à droite : Alain Laporte, maire d'Archignac, Jacqueline Dubois, député de la circonscription,
Régine Anglard, vice-présidente du Conseil départemental, Claude Lacombe, concepteur et organisateur
d'Archi-Livres, Patrick Bonnefon, président de la Communauté de communes du Pays de Fénelon, Georges
Gautron, le lauréat, Jacky Tronel, éditeur, Michel Testut, président du jury, Ema GéVal, créatrice du
trophée

(Photo Jean-Paul Fouillade)



Lors de la remise, par Michel Testut, du 7e Grand Prix Périgord de Littérature et du trophée conçu Ema Géval, Georges Gautron. pour son livre L'ombre de *l'orchidée.* les élus qui ont eu l'occasion de prendre la parole, en

particulier Jacqueline Dubois, député de la circonscription de Sarlat, Régine Anglard, vice-président du Conseil départemental en charge de la Culture et de la langue occitane, ou Patrick Bonnefon, président de la Communauté de communes du Pays de Fénelon, ont tenu à souligner que la création et la continuité d'Archi-Livres depuis 19 ans, les ont largement inspirés pour créer une bibliothèque-médiathèque puis une ludothèque intercommunale (Archi Ludo) sur la commune d'Archignac... Un prolongement que les organisateurs



du salon n'avaient pas envisagé, ni prévu, en 1999... A l'évidence, le projet se doit de continuer dans les années à venir. Une fois encore, plus d'une trentaine d'auteurs étaient de la fête et se retrouvaient avec un plaisir évident pour ce rendez-vous où convivialité rime avec chaleur, amitié et respect mutuel. Le « miracle archignacois » comme l'appelle Michel Testut, s'est de nouveau reproduit, permettant à tous de profiter de la belle hospitalité archignacoise, autour de sympathique table périgourdine amoureusement préparée par les fines cuisinières de la commune auxquelles tous les participants au repas tiennent à adresser leurs plus profonds remerciements.

Malgré une météo difficile liée à la tempête Ana, allant jusqu'à empêcher quelques auteurs de rejoindre Archignac, les visiteurs, les curieux, les amoureux des livres, sont, de nouveau, venus, à quelques semaines de Noël, trouver auprès des auteurs le cadeau idéal à faire partager à un parent ou un ami. A noter qu'aux cimaises de la salle était accroché cette année un superbe ensemble de tableaux et de dessins de Jean-

Louis Dall'Omo.

Et déjà, il faut penser à préparer Archl-LivreS 20, qui se déroulera le **9 décembre 2018**. Messieurs et Mesdames les auteurs, à vos plumes !! Entre temps, suite à la mise en place de la Ludothèque, il faudra trouver la solution pour proposer un lieu de repas digne de ce nom aux auteurs et aux élus invités.



Pour la 18e année, **\$heila et Colin Campbell**, ont continué à proposer gratuitement, dans le cadre du **Foyer rural**, le mercredi soir dans la salle des associations de la mairie, des **cours d'anglais**, moments d'échanges et de rencontres entre les participants qu'ils soient d'origine française ou anglaise.



Une

convention signée pour l'année scolaire 2016-2017 a été reconduite en 2017-2018 entre la mairie d'Archignac et le Foyer rural afin d'ouvrir l'utilisation de la salle des Associations aux cours d'espagnol (pour les débutants) faits par Jacqueline Lacombe dans le cadre et au titre de l'atelier d'espagnol de l'Université du Temps Libre Sarlat Périgord Noir. Elle y anime des cours depuis une vingtaine d'années. Quatre Archignacois sont inscrits à ces cours...

Ce compte rendu se termine, une fois de plus, par indispensables, sincères et profonds remerciements à tous, membres du Foyer **rural**, conseillers municipaux ou conseillères municipales, qui, lorsque cela est nécessaire, se dépensent sans compter, oeuvrant souvent dans l'ombre, pour le fléchage des routes, l'installation de la salle, la préparation toujours renouvelée des repas ou le service dans la salle, la gestion de la librairie centrale, ainsi que pour la remise en ordre de la salle après la manifestation. Sans eux, le « miracle » de convivialité qu'est devenu Archl-LivreS ne pourrait se réaliser... Un merci particulier à Jacqueline Veyssière pour ses « cambes d'ouilles



Merci enfin à la **mairie d'Archignac** et à son conseil municipal, au **Conseil départemental de la**

Dordogne, à la Communauté de communes Terre de Fénelon, pour leurs diverses aides matérielles ou financières essentielles à la réussite d'Archl-LivreS, à l'*Essor Sarladais*, à *France Bleue Périgord*, à *Radio Orion*, et à tous les autres organes de presse du Périgord et des départements voisins, qui se sont fait, de nouveau, largement l'écho de notre manifestation.

Claude LACOMBE, Président du Foyer Rural

DES RECHERCHES RÉCENTES, ET EN COURS SUR ARCHIGNAC

L'année 2017 a vu la parution de divers articles sur Archignac dans la revue **Art et Histoire en Périgord Noir**.

Les premiers sont le fruit des recherches, menées depuis plusieurs années, par **Jean-Jacques Deviers** sur l'histoire de ce qui fut le repaire noble du Pic, sur la route d'Embès, et ses occupants.

- * Le repaire noble du Pic, à Archignac, et ses occupants : les Dumas et les Duburg (1re partie), n° 148, 2017, p. 13-26.
- * Le repaire noble du Pic, à Archignac, et ses occupants : les Carbonnière de Mayac, les Hautefort, les Veysset et les Montazel (2e partie), n° 149, 2017, p. 50-66.



Trois autres repaires nobles ont été identifiés sur la commune : Cromaritz (au niveau du Pont ou de Langlais), Roustigou (dans le bourg d'Archignac), Vierval et Lagadou (à côté de Maison Selves).

La 1re partie couvre les XVIe et XVIIe siècles alors que les familles Dumas, d'où sont issus des procureurs d'office de la juridiction de Jayac et d'Archignac, puis Duburg, dont certains membres sont présentés comme noble et écuyer, occupent les lieux.

Le lieu-dit, le Pic, est mentionné pour la première fois le 17 mai 1570.

La 2e partie couvre la fin du XVIIe siècle jusqu'au XIXe siècle, et évoque les familles de Carbonnières de Mayac, d'Hautefort de Nadalou, Veysset et Montazel, avant la famille Dubois, actuelle propriétaire.

L'article suivant dû à **Claude Lacombe** reprend un écho paru dans le dernier bulletin municipal et s'intitule : *1948 : Archignac fête sa première centenaire*, **n° 150**, 2017, p. 126-129. La découverte d'un récit de la journée dans la presse de l'époque permet de revenir sur cet événement mémorable.

Pour rendre hommage aux Poilus archignacois

Dans le cadre d'une étude en cours, à publier en 2018, sur les Poilus archignacois inscrits sur le Monuments aux Morts de la commune, Claude Lacombe souhaiterait pouvoir consulter des photos de ceux-ci conservées par les descendants. Les premières recherches ont permis de localiser, loin du Périgord, les tombes de certains d'entre eux disparus sur les champs de bataille. La liste comprend le commandant Jacques Périé, Henry et Eugène Dalix, Léon Rebière, Bertand Lacoste, Noël et Jean Couderc, Auguste Joseph Philips, Paul Desmond, Armand Soulhier, Léon Rouvès, Henri Faure, Joseph Vignal, Jean et Martin Bariolade, Eloi Léopold Faujanet, Pomarel Giraudou, Louis Leygonie, Armand Philibert, Alexandre Mariel, Jean Brousse, Paul Alard, Frédéric Fraysse, François Laroche, François Gaillard et Pierre Mercier. Si vous possédez un portrait de l'un de ces soldats qui pourrait être reproduit, prière de se mettre en contact avec **Claude Lacombe**, au bourg d'Archignac, **tél. 96.85.57.87.47** ou mail.

claude.lacombe6@wanadoo.fr





La saison de chasse 2017-2018 a commencé très tôt suite aux dégâts occasionnés par les sangliers. Nous avons dû mobiliser nos chasseurs pour plusieurs battues dès le mois de juillet et nous avons même dû effectuer des tirs à l'affut.

Nous pouvons d'ores et déjà faire un pré-bilan de cette saison en cours. Celle-ci ne se terminera que fin février pour les plans de chasse chevreuils, cervidés et sangliers.

Comme les années précédentes nous avons privilégié la chasse aux sangliers pour essayer de minimiser les dégâts. Les prélèvements ont été importants et nous espérons que cela préservera les cultures.

En ce début janvier nous allons commencer les battues aux cervidés et chevreuils : la population de chevreuil semble augmenter sur notre territoire. Cependant celle des cerfs et des biches est en légère diminution.

Le petit gibier sédentaire est en diminution sur la commune. Le lapin de garenne a payé un lourd tribut suite à des épidémies de myxomatose et de virus hépatique (VHD). Le lièvre est en légère expansion. Le gibier migrateur a quant à lui été bien présent.

Nous remarquons un changement de comportement au niveau du pigeon ramier. Celui-ci niche de plus en plus dans notre région. Beaucoup de ces « palombes » nées chez nous ont quitté le territoire dès les premières migrations d'octobre.

Durant le mois d'aout, suite à des dégâts importants dans les champs de maïs, nous avons dû piéger des

blaireaux. Un arrêté préfectoral visant à diminuer cette espèce en excédent a été pris. Merci au travail effectué par nos piégeurs agréés pour la régulation de cette espèce.

Nous nous réjouissons que notre repas champêtre ait pu avoir lieu à nouveau en 2017 notamment grâce à l'aide « d'Archignac en fête ». Nous tenons à remercier nos deux traiteurs Christian Dubernard et Eric Dale



pour leur aide bénévole. Nous espérons vous retrouver aussi nombreux autour de la table en juillet 2018.

Nous remercions tout particulièrement tous les propriétaires de terrain nous permettant de chasser sur la commune. Sans leur autorisation, la chasse ne serait pas possible sur les territoires communaux aussi bien pour le petit gibier que les grands animaux soumis à plan de chasse.

Nous souhaitons à tous les habitants d'Archignac nos vœux les plus chaleureux pour 2018

Le bureau du chasseur Archignacois

ARCHIGNAC EN FÊTE

Le 26 mars, nous avons proposé la dixième édition de **l'Archignacoise**, cette année deux circuits de trail ont été ajoutés en plus des trois circuits VTT et des deux circuits de marche. Le départ s'est fait comme l'année précédente à la salle des fêtes.

Grosse réussite cette année avec plus de 600 participants et un temps magnifique.

La manifestation sera reconduite cette année le 25 mars 2018.

Nous remercions les propriétaires de terrains nous donnant l'autorisation de passage ainsi que toutes les personnes ayant donné de leur temps pour nous aider.







L'association Archignac en fête a également été partenaire du repas des chasseurs le 22 juillet.

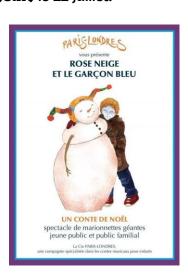


Le samedi 16 décembre nous avons eu la visite du Père Noël qui est arrivé cette année perché sur un tracteur. Il a apporté aux enfants de la commune un livre adapté à chacun.

Nous avons reçu pour notre plus grand plaisir les conteurs de Paris Londres qui nous ont présenté leur dernier spectacle « Rose neige et le garçon bleu ».

L'après-midi s'est ainsi achevé avec un goûter offert par la municipalité.

La prochaine assemblée générale se tiendra le vendredi 02 février à 19h à la



salle des associations. Toute personne désirant nous rejoindre sera accueillie avec plaisir.

A bientôt et meilleurs vœux pour cette année 2018!

Les élus lors de la signature des projets communaux du canton de Terrasson en présence du Président du Conseil Départemental



Communauté de Communes du Pays de Fénelon www.paysdefenelon.fr

AGENDA 2018

Repas des aînés : samedi 24 février L'Archignacoise : dimanche 25 mars Ronde des moulins : 31 mars, 1^{er} et 2 avril Repas des chasseurs Archignacois : samedi 21 juillet Ronde des villages : 13 et 14 octobre

Autres manifestations : à consulter sur notre site internet : www.archignac.fr et sur notre page FACEBOOK : **commune d'Archignac**

NOTES

Pour vous divertir

5	3			7				
6		8	1	9	5			8
	9	8					6	
8		s		6				3
4			8		3			1
7		3		2				6
	6					2	8	
		8	4	1	9			5
				8			7	9

A	S	U	F	N	0	С	U	Α	F	В	С	Н	E	٧	R	E	N	F	F
	Α																		
R	U	В	F	Μ	Α	E	D	N	Ι	D	С	Т	Υ	Ρ	S	Ρ	U	Е	Т
Α	Μ	Ι	D	Е	Α	\mathbf{L}	Χ	Χ	0	Η	0	Y	Ι	0	K	Ι	R	Ρ	0
N	0	R	R	Y	С	L	I	Υ	Α	U	Α	G	U	Q	Z	N	D	E	В
Α	N	Α	Α	\mathbf{L}	F	R	S	Μ	R	С	E	R	F	0	Ç	Т	0	U	R
С	Α	С	N	Μ	L	Т	E	T	K	0	Ι	Η	Η	J	Α	Α	R	G	U
F	D	В	E	S	Ι	Α	Е	V	N	S	N	V	С	R	S	D	Α	S	Т
Ρ	Т	U	R	K	U	R	R	R	Ι	T	0	E	A	U	E	E	D	J	D
V	V	F	Α	F	E	E	S	Α	U	S	S	Α	U	Ρ	R	0	E	Ρ	0
E	J	F	G	\mathbf{L}	F	\mathbf{L}	0	Α	В	F	S	U	T	0	Ρ	R	\mathbf{L}	G	K
L	Z	L	L	E	L	L	\mathbf{L}	N	В	K	Ι	E	R	U	E	N	E	U	В
\mathbf{L}	Ι	E	В	\mathbf{L}	Y	Ι	E	E	Μ	С	R	Χ	U	\mathbf{L}	N	Α	Ρ	Ρ	Ι
Ι	E	Ç	\mathbf{E}	\mathbf{L}	S	U	В	R	Z	U	Η	N	С	Α	T	Т	Η	Е	S
В	L	Ç	R	I	I	0	С	Α	L	Μ	Α	R	Η	I	I	E	Α	N	0
R	U	С	В	E	N	N	F	Q	С	0	Q	\mathbf{L}	E	N	K	\mathbf{L}	N	В	N
E	0	Η	E	В	G	E	R	Ι	Α	D	Α	Μ	0	R	D	F	Т	V	Α
G	Ρ	Α	Z	Α	Е	R	Е	E	N	Е	Υ	Η	U	Α	Е	В	R	0	С
S	U	Т	U	N	G	G	С	Χ	E	\mathbf{L}	\mathbf{L}	Е	D	N	0	R	I	Η	N
С	A	N	A	R	Ι	S	N	0	Η	T	N	0	R	E	Η	Ç	W	D	A

CHAT	DROMADAIRE
SOURIS	LAMA
RAT	CERF
RENARD	YACK
CORBEAU	AUTRUCHE
SERPENT	PIGEON
CARIBOU	CAILLE
ELEPHANT	DINDE
ABEILLE	CANARD
CANARIS	PINTADE
PERRUCHE	GRENOUILLE
GUEPE	CALMAR
POULE	BAR
COQ	DORADE
VEAU	SAUMON
POULAIN	THON
BUFFLE	TURBOT
ZEBRE	SOLE
BISON	CABILLAUD
CHAMEAU	FLETAN

ANE
FURET
CHEVRE
MILAN
FAUCON
TOURTERELLE
GERBILLE
SINGE
LEZARD
ECREVISSE
HRISSON
HIRONDELLE
HYENE
HERON

